

## Négocier votre accord GEPP pour mettre en place un dispositif simple et efficace

### Personnes concernées

Dirigeant de PME, Responsable RH, responsable administratif du personnel, toute personne en charge de mettre en place une gestion des emplois et des compétences.

### Durée de la formation

2 jours (14 h)

### Prérequis

Maîtriser les savoirs de base.

### Objectifs

**En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :**

Relancer une démarche GEPP plus efficace et opérationnelle

Profiter des contraintes légales pour renouveler votre gestion des compétences

Utiliser la formation comme levier au service de la GEPP

### Suivi et évaluation

#### Mode de suivi :

Pas de suivi.

#### Evaluation :

Mises en situation, jeu de rôle.

### Méthode pédagogique et Encadrement

#### Méthode pédagogique :

Apports théoriques et pratiques.

#### Mode d'apprentissage :

Exercices, TP.

#### Encadrement :

Formateur référent.

### Moyens techniques et livrable fin de formation

- Vidéo projecteur et support de cours.
- Attestation de Capacités

## Programme

### Législation et nouvelles obligations en matière de GEPP

#### Quelles sont les nouvelles obligations juridiques en matière de GEPP, le champ d'application des différents textes ?

- Loi Borloo du 18 janvier 2005 ou Loi de cohésion sociale : une volonté politique qui fait naître de nombreuses obligations
- Outre la GEPP, quels sont les autres domaines concernés par la Loi Borloo ?
- Valeur d'un accord groupe pour ses filiales
- Quels sont les aménagements prévus pour les entreprises de moins de 250 salariés ?

#### Le point sur les récentes jurisprudences et leur interprétation

- Arrêts pages jaunes en janvier 2006, Décision Cap Gemini et NextiraOne en septembre et novembre 2006 : Comment interpréter les récentes décisions en la matière ?
- La Circulaire du 30/12/05 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des restructurations
- Articulation légale entre GGEPP et Plan de Sauvegarde de l'emploi : comment limiter les risques ?

### Préparer le terrain des négociations

#### Analyser et définir les enjeux de la négociation de votre accord GEPP

- Un nouvel enjeu pour le dialogue social
- Les enjeux des différents acteurs de la négociation dans l'entreprise
- Quelle est la position des principales centrales syndicales ?

#### Quels seront les grands axes de négociation de votre futur accord ?

- Définir le processus de la négociation (agenda, thèmes et délimitation du sujet) : quid d'un accord de méthodes ?
- Délimiter les espaces de négociation
  - Le contenu et les espaces de négociation
  - Schéma d'un accord type sur la GEPP

Voir la suite du programme à la page suivante

## Négocier votre accord GEPP pour mettre en place un dispositif simple et efficace (suite)

- Quelles sont les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées :
  - Effort de formation,
  - Accompagnement de VAE,
  - Bilan de compétences
  - Accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique des salariés

### Réussir votre négociation et conclure l'accord

#### **Articulation GPEC, politiques RH et réorganisation de l'entreprise**

- La GEPP, les politiques et les outils RH (Articulation avec la politique salariale et les classifications)
- Au-delà de la GEPP : le contenu de la consultation du C.E. sur les effets de la stratégie de l'entreprise sur l'emploi, les accords de méthode
- Accès et maintien dans l'emploi des salariés âgés

#### **Harmoniser votre accord GEPP avec la stratégie RH globale de l'entreprise ou du groupe**

- Faire de la GEPP un outil de dialogue social : Pourquoi et comment communiquer auprès des salariés sur les finalités d'un tel accord ?
- Comment impliquer les salariés dans les changements que devra vivre l'entreprise ?

### Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

- [www.pole-formation-uimm-centrevalde Loire.com/](http://www.pole-formation-uimm-centrevalde Loire.com/)

### Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.